



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 038-200063964-20250331-DE000026_2025-BF



Membres :	
En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000026-2025

VOTE DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Maria SANDRIN

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Absents : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

Excusés : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de subvention d'équilibre à verser au C.C.A.S.

Elle rappelle que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour grande partie par une subvention communale d'équilibre, votée lors de l'adoption du Budget Primitif.

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de ce budget, il vous est proposé d'octroyer 14 000 € de subvention d'équilibre au C.C.A.S,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

VOTE pour l'année 2025, la somme de 14 000 € de subvention d'équilibre au C.C.A.S.

PRECISE que le montant correspondant est inscrit au chapitre 65 du Budget Primitif 2025.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Responsable du SGC de la Tour du Pin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire
Maria SANDRIN

